



République de Guinée-Bissau
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL



Banque Africaine de Développement
FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

Projet d'Appui à la Résilience des Groupements et Exploitations Agricoles des Régions Nord et Est de la Guinée-Bissau (PARGEA)

C.P. N° 71 - Bissau - Guinée-Bissau, Tel.: + (245) 96 663 3162, + (245) 95 580 4851, E-mail: pdcvguineebissau@hotmail.com

TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un Consultant Individuel pour l'Elaboration de la Stratégie Nationale de Réponse en cas d'Alerte Précoce

Financement : Fonds d'Appui à la Transition de la Banque Africaine de Développement

Projet N° : P-GW-A00-007

Financement du PARGEA N° : 5900155016906

Bissau, 19 Juillet 2023

TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un Consultant Individuel pour l'Elaboration de la Stratégie Nationale de Réponse en cas d'Alerte Précoce

I. APERÇU GENERAL DU PROJET

La superposition de crises en Guinée Bissau a engendré de lourdes conséquences sur le secteur agro-sylvo-pastoral, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les moyens d'existence de la majorité de la population qui dépend de l'agriculture. Face à cette situation, le Projet d'Appui à la Résilience des Groupements et Exploitations Agricoles des régions Nord ET Est de la Guinée Bissau (PARGEA) vise à contribuer au renforcement de la résilience des populations concernées. La mise en œuvre du PARGEA permettra d'opérationnaliser le Document des Priorités Résilience Pays (PRP AGIR) de la Guinée-Bissau, adopté par le Gouvernement en février 2017 et contribuera ainsi à renforcer la résilience des populations rurales.

L'objectif de développement du PARGEA est de contribuer à améliorer la résilience des producteurs à travers le renforcement des capacités des structures nationales et des producteurs. Les objectifs spécifiques du projet sont : (i) l'amélioration du Cadre stratégique national du secteur agricole et rural ; et (ii) le renforcement des capacités opérationnelles nationales en matière de gestion des risques climatiques, d'alerte précoce et de réponse rapide.

D'une durée de 30 mois, le PARGEA est financé par un don FAT du pilier III et est structuré autour de trois composantes principales : (1) Renforcement des capacités institutionnelles en matière d'alerte précoce, de réponse rapide ; (2) Appuis divers aux petits producteurs et autres acteurs ; et (3) Coordination et gestion du Projet.

Zone et bénéficiaires visés par le projet : En ce qui concerne l'amélioration de la résilience alimentaire et nutritionnelle des communautés vulnérables, la priorité sera accordée aux régions Nord et Est de la Guinée Bissau. Comme indiqué dans le document de Priorités Résilience Pays de la Guinée Bissau, les 4 régions les plus vulnérables dans lesquelles une attention particulière sera accordée en matière de renforcement de la résilience à la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont : (i) la région d'Oio avec 45.588 personnes en situation d'insécurité alimentaire sévère et modérée ou 25% du total de la population (182 352 hbts) ; (ii) la région de Cacheu avec 31.900 personnes en situation d'insécurité alimentaire sévère et modérée ou 20% du total de la population (162 034 hbts) ; (iii) la région de Gabu avec 23 160 personnes en situation d'insécurité alimentaire modérée et sévère ou 15% de la population totale (154 397 hbts), et (iv) la région de Bafata avec 22.685 personnes en situation d'insécurité alimentaire sévère et modérée ou 16% de la population totale (145 002 hbts) . Dans ces régions, les interventions du PARGEA cibleront les zones les plus touchées par l'insécurité alimentaire. La cible prioritaire portera sur les populations caractérisées par un taux d'insécurité alimentaire sévère. Pour Oio (11% de la population totale soit, 20058 hbts), Bafata (3% de la population totale soit, 4 861 hbts). Une attention particulière sera accordée aux femmes en âge de procréer et aux femmes enceintes.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Soutenir la diversification et l'accumulation des moyens d'existence des plus vulnérables basés sur l'agriculture, l'élevage et la foresterie et réduire la vulnérabilité des communautés face aux risques de crise sont les objectifs majeurs du PARGEA.

En effet, la formulation du PARGEA a mis un accent particulier sur certaines thématiques, à savoir : (i) sécurité alimentaire et nutritionnelle, (ii) système d'alerte précoce pour la prévention des risques, et (iii) résilience aux changements climatiques. Mais, le constat et l'expérience ont révélé que les Systèmes d'alerte précoce et les dispositifs de réponse mis en place dans le pays ont montré des insuffisances du point de vue de leur gestion et de leur fonctionnement.

Le renforcement des capacités opérationnelles nationales en matière de gestion des risques climatiques et l'opérationnalisation des systèmes d'alerte précoce et de réponse rapide sont donc nécessaires et, c'est dans ce contexte que les présents termes de référence sont élaborés afin évaluer et d'harmoniser les Systèmes d'Alerte Précoce (SAP) en place pour la prévention et la gestion des risques et catastrophes et d'élaborer la Stratégie nationale de réponse en cas d'alerte précoce.

Ce travail sera réalisé en étroite collaboration avec l'ensemble des structures du Gouvernement concernés par les questions de sécheresse, de sécurité alimentaire, d'agriculture, d'élevage, d'hydraulique, de développement rural et social, d'environnement, de protection civile, de santé, etc.

III. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

L'objectif de l'étude est d'élaborer pour la Guinée-Bissau, la Stratégie nationale de réponse en cas d'alerte précoce aux impacts du changement climatique (sécheresse, désertification, inondations, dégradation des terres...), aux invasions d'insectes ravageurs des cultures et aux problèmes liés à la malnutrition et à l'insécurité alimentaire des populations.

Pour ce faire, la mission devra :

- Mobiliser l'ensemble des ministères compétents sur les questions d'agriculture, d'élevage, de protection des végétaux, d'hydraulique, sécheresse, de sécurité alimentaire, de développement rural et social, d'environnement, de protection civile, de santé, etc. et les directions générales affiliées, mener des consultations et appuyer les actions de concertation entre les acteurs ;
- Evaluer les Systèmes d'Alerte Précoce (SAP) en place pour la prévention et la gestion des risques naturels et environnementaux, les types d'informations collectées, analysées et disséminées, les forces et faiblesses des SAP et de dresser un portrait des facteurs influençant leur inefficacité ;
- Appuyer la mise en place, conjointement avec les parties prenantes (ministères et services techniques compétents, structures opérationnelles de réponse aux urgences, media, etc.), d'un Système d'alerte précoce efficace, plus adapté au contexte local et qui, intègre ou établit des liens avec les dispositifs régionaux et sectoriels d'alerte précoce existants afin de faciliter la coordination des actions entre les acteurs et de permettre une mise en cohérence des plans ;
- Elaborer une Stratégie nationale de réponse rapide en y spécifiant, des dispositifs régionaux et sectoriels de réponse rapide fondés sur des technologies simples, abordables et ne nécessitant pas d'infrastructures lourdes et complexe, soutenu d'un plan opérationnel budgétisé.

IV. TÂCHES DU CONSULTANT

Dans le cadre de l'exécution de sa mission, les activités du consultant s'articuleront autour des points suivants :

4.1 : Faire une évaluation de la vulnérabilité

- ❖ Faire un inventaire et une description des événements passés, des dommages et de la vulnérabilité, durant ces 10 dernières années, par le biais notamment de la compilation de la documentation existante, des données SIG et d'enquêtes auprès des populations, des autorités et des services techniques ;
- ❖ Recenser les paramètres sur les aléas (intensité, fréquence, probabilité et répartition spatiale) et déterminer le niveau d'exposition aux risques par zones géographiques et par région en procédant à la collecte et à l'analyse de données hydrométéorologiques et topographiques, d'éléments sur les enjeux et vulnérabilités, à la caractérisation des différents phénomènes (ruissellement, érosion côtière, inondation, invasion d'insectes, malnutrition, etc.) ;
- ❖ Classer les régions par ordre de vulnérabilité et faire une cartographie des zones à risque (zones vulnérables) ;
- ❖ Evaluer les capacités de résiliences des populations
- ❖ À partir de l'identification des risques et l'évaluation de leur impact, établir les priorités des systèmes d'alerte précoce afin de faciliter la préparation de la prévention des aléas et la préparation des réponses.

4.2 : Evaluer la situation actuelle de l'alerte précoce (suivi, prévision, communication, diffusion, ...) et renforcer/consolider les systèmes d'alerte précoce en place

- ❖ Identifier les principaux acteurs concernés par les questions de sécheresse, de sécurité alimentaire, de l'agriculture, d'élevage, d'hydraulique, de développement rural et social, d'environnement, de protection civile, de santé etc. et faire la cartographie de ces acteurs tant au niveau central que décentralisé, en mettant en exergue leur rôles et responsabilités en matière de suivi et d'intervention ainsi que, sur les ressources allouées ;
- ❖ Evaluer les acteurs, les capacités et les systèmes communautaires de surveillance et de vigilance (mécanismes de surveillance, transmissions d'informations et communication, prise de décision et coordination, ...)
- ❖ Evaluer les acteurs, les capacités et les systèmes d'alerte précoce existants aussi bien au niveau institutionnel qu'au niveau local et régional et par type de risque ;
- ❖ Prendre en compte la dimension genre et les populations vulnérables
- ❖ Dégager les forces et les faiblesses des procédures des systèmes d'alerte précoce existants (surveillance indicateurs, remontée d'information, prise de décision) ;
- ❖ Définir des indicateurs d'alerte précoce suivant la nature du risque (insécurité alimentaire et de malnutrition, sécheresse, inondations, ...) et appuyer la mise à jour des fiches de collecte des informations des SAP existants ;
- ❖ Proposer des recommandations qui viseront à améliorer les systèmes de surveillance et les méthodes de prévision des risques ;
- ❖ Proposer des recommandations qui viseront à améliorer les mécanismes d'alerte mis en place au niveau institutionnel et surtout communautaire de façon à s'assurer que les alertes atteignent les populations affectées dans les meilleurs délais ;
- ❖ Proposer des moyens en vue d'améliorer la coordination et l'harmonisation des systèmes d'alerte précoce développés dans le pays, en particulier le système de surveillance et d'alerte précoce à l'insécurité alimentaire et la malnutrition, aux inondations, à la sécheresse et celui à l'invasion des insectes ravageurs des cultures).

4.3 : Elaborer une Stratégie nationale de réponse rapide en cas d'alerte précoce

- ❖ Redéfinir le cadre organisationnel et institutionnel de réponse rapide en cas d'alerte précoce mis en place par le Gouvernement ;
- ❖ Appuyer la formalisation de la structure de gestion et de surveillance des interventions (recueil, traitement, diffusion de l'information et supervision de la dynamique de réponse rapide) en cas

d'alerte précoce, la définition de leurs rôles et responsabilités et des ressources nécessaires pour son fonctionnement ;

- ❖ Identifier les administrations capables de jouer le rôle de points focaux en terme technique (par ex. les alertes météorologiques, hydrologiques, ...), en termes de communication (organes de presse), ou de déclenchement de décisions officielles (les Ministères ou leurs directions affiliées) ;
- ❖ Evaluer les besoins et élaborer des plans budgétisés de renforcement des capacités des structures ou acteurs publiques ou privés (acteurs de prévention, de préparation et de réponse aux risques et catastrophes, ...) pouvant intervenir dans le fonctionnement des systèmes d'alerte précoce et de réponse rapide ;
- ❖ Définir des outils et moyens pour faciliter les collaborations nécessaires et stimuler une préparation coordonnée et efficace des opérations de réponse et de rétablissement rapides ;
- ❖ Proposer des mécanismes d'activation de l'alerte et de communication pour une intervention rapide et efficace et établir les exigences en matière de sécurité ;
- ❖ Elaborer un plan opérationnel et cohérent de suivi, et de gestion des impacts actuels et projetés des modifications liées à la dégradation environnementale et les changements climatiques, etc. sur les conditions d'existence des populations ;
- ❖ Proposer des actions concrètes de prévention et de réduction des risques et d'adaptation aux aléas ;
- ❖ Développer un plan d'appui (en intrants agricoles et d'élevage, équipements, ...), par type d'aléas, aux ménages vulnérables des zones affectées par les situations de crises, leur permettant la reprise rapide d'activités agricoles après catastrophe ;
- ❖ Définir des calendriers et des mécanismes d'actualisation régulière de la Stratégie Nationale ainsi élaborée.

V. RESULTATS ATTENDUS

Aux termes de l'étude, il est attendu du consultant :

- ❖ Un inventaire des événements/dommages passés durant ces 10 dernières années ;
- ❖ Une détermination du niveau d'exposition des régions du pays aux risques/événements climatiques identifiés ;
- ❖ Un classement des régions du pays suivant leur niveau de vulnérabilité aux aléas et une cartographie des risques/événements climatiques connus par le pays ;
- ❖ Une définition des priorités des SAP sur la base de l'évaluation des risques ;
- ❖ Une cartographie des acteurs des SAP et une évaluation des capacités et des systèmes d'alerte précoce existants au niveau central et décentralisé ;
- ❖ Une évaluation des acteurs, des capacités et des systèmes communautaires de surveillance et de vigilance et
- ❖ Une évaluation des acteurs, des capacités et des systèmes d'alerte précoce existants aussi bien au niveau institutionnel qu'au niveau régional et local et une description des forces et des faiblesses des procédures des SAP existants (surveillance des indicateurs, remontée des informations, prise de décision) ;
- ❖ Une mise à jour des indicateurs d'alerte précoce et des fiches de collecte des informations des SAP suivant la nature du risque (insécurité alimentaire et malnutrition, changement climatique, inondations, ...) ;
- ❖ Une liste de recommandations visant à améliorer les systèmes de surveillance et les méthodes de prévision des risques ;
- ❖ Une liste de recommandations visant à améliorer et à harmoniser les mécanismes d'alerte mis en place au niveau institutionnel et surtout au niveau communautaire ;
- ❖ Une liste de recommandations en vue d'améliorer la coordination et l'harmonisation des systèmes d'alerte précoce développés dans le pays ;
- ❖ Une identification d'une structure pouvant assurer la gestion et la surveillance des interventions

(recueil, traitement, diffusion d'information et supervision de la dynamique de réponse rapide) en cas d'alerte précoce et la définition de leurs rôles et responsabilités ;

- ❖ Une mise à jour du cadre organisationnel et institutionnel de réponse rapide en cas d'alerte précoce ;
- ❖ Une détermination de la structure de gestion et de surveillance des interventions en cas d'alerte précoce et de leurs rôles et responsabilités ;
- ❖ Une identification de points focaux au niveau central et décentralisé pour assurer la mise en œuvre des aspects techniques, de communication, ou de déclenchement de décisions officielles
- ❖ Une évaluation des besoins et la proposition de plans budgétisés de renforcement des capacités des structures et acteurs (publiques ou privées) pouvant intervenir dans l'opérationnalisation des systèmes d'alerte précoce ;
- ❖ Des mécanismes d'activation et de communication et un ensemble d'exigences en matière de sécurité en cas d'alerte ;
- ❖ Un plan opérationnel et cohérent de suivi, et de gestion des impacts des aléas sur les conditions d'existence des populations ;
- ❖ Une liste d'actions concrètes de réduction des risques et d'adaptation aux aléas ;
- ❖ Un plan d'appui aux ménages vulnérables des zones affectées par les situations de crises pour une reprise rapide de leurs activités agricoles après catastrophe ;
- ❖ Une définition d'outils et de moyens pour faciliter les collaborations et stimuler une préparation coordonnée et efficace des SAP et des opérations de réponse et de rétablissement rapides ;
- ❖ Une définition de calendriers et de mécanismes d'actualisation de la Stratégie Nationale
- ❖ Un rapport final détaillé de l'étude faisant ressortir tous les résultats attendus et énumérés ci-dessus ;
- ❖ Un rapport de l'atelier de validation de la Stratégie nationale de réponse rapide en cas d'alerte précoce contenant l'ensemble des recommandations des parties prenantes et qui seront pris en compte dans le rapport final de l'étude.

VI. QUALIFICATIONS REQUISES

Pour la présente consultation et vu les objectifs à atteindre, le consultant devra remplir les conditions suivantes :

- ❖ Être titulaire d'un Diplôme Universitaire (Bac + 5) en gestion des risques naturels, environnement, écologie, géographie, ou tout autre domaine connexe ;
- ❖ Avoir dix (10) années d'expériences dans la réalisation des évaluations sur le SAP, le Mécanisme de Réponse Rapide, les Risques des Catastrophes ou tout autre domaine similaire
- ❖ Avoir réalisé quatre (04) missions prouvées par des attestations dont, (03) dans la conception des systèmes d'alerte précoce et des plans de réponse rapide en cas d'aléas, et (01) dans la mise en œuvre de système d'alerte précoce ;
- ❖ Avoir de solides expériences dans le processus de consultation des acteurs ou populations vulnérables et groupes cibles à la base ;
- ❖ Avoir une excellente maîtrise des outils informatiques usuels (Word, Excel, Power Point) et des outils d'analyse statistique ;
- ❖ Avoir des capacités d'organisations et rédactionnelles, une bonne capacité d'analyse et de synthèse supérieures et des compétences en communication et gestion de l'information ;
- ❖ Une expérience avec les Partenaires Financiers Internationaux, notamment la BAD ;
- ❖ Une expérience de travail en Afrique de l'Ouest et en particulier en Guinée-Bissau et des connaissances écrites et parlées de la langue Portugaise serait un atout.

VII. METHODOLOGIE

La méthodologie de travail comportera plusieurs phases :

- ↳ **Phase 1:** Prise de contact avec le Coordinateur du PARGEA et les acteurs concernés par les questions de sécheresse, de sécurité alimentaire, de l'agriculture, d'élevage, d'hydraulique, de

développement rural et social, d'environnement, de santé, protection civile, etc. ;

- ↳ **Phase 2:** Collecte des données quantitatives et qualitatives pour obtenir des informations sur les indicateurs fixés ;
- ↳ **Phase 3:** Analyse des données et production du rapport provisoire de l'étude ;
- ↳ **Phase 4:** Restitution des résultats de l'étude aux parties prenantes, à travers d'un atelier.

Le document final devra être transmis à la coordination du PARGEA au plus tard 15 jours après sa validation à l'atelier de restitution, en version électronique (format Word).

VIII. MODALITES ET DURÉE DE LA CONSULTATION

A titre indicatif, l'étude devra se réaliser **sur une période de 3 mois** (3H/M) à compter de la date de signature du contrat de consultation. Il appartiendra au consultant de faire une proposition de chronogramme et plan de travail à cet effet.

IX. CONDITIONS DE SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- ❖ Le consultant devra annexer à son Curriculum Vitae, toutes les références avec des indications sur les études antérieurement réalisées ;
- ❖ La proposition de services du consultant devra être remise dans une enveloppe fermée.

X. DATE ET LIEU DE DEPOT DES OFFRES

Les dossiers de candidature, sous pli fermé ou par courriel électronique, devront parvenir à la coordination du PARGEA au plus tard le **08 Août 2023**, à l'adresse suivante :

Unité de Coordination (UGP) – Cellule d'Exécution du PARGEA

A l'attention de Monsieur Kaoussou DIOMBERA
Route de Granja de Pessubé (Bissau / Guinée-Bissau) dans les locaux de la Direction Générale du Génie Rural (DGEDR) ; BP : 71 Bissau ; Téléphone : +245 95 580 4851 ou +245 96 663 3162 ;

Adresses électroniques : pargeaguinebissau@yahoo.com ou pacvearguinebissau@yahoo.com